



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal

N°2025-036

EMPRUNT

CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

Séance du : 13 juin 2025
Date de convocation : 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents ou représentés : 9
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony,
Pouvoir de : Sylvie MATHON à Philippe SIONNET, Nathalie FERRIER à Alain FAUST
Absent : -
Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

OBJET : EMPRUNT – CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-1 à L1612-13 relatifs à la souscription d'emprunts par les collectivités territoriales ;

Vu L'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal autorise le maire à contracter des emprunts pour le compte de la commune ;

Vu Le Code des marchés publics et autres textes applicables en matière de financement public, le cas échéant ;

Considérant la nécessité pour la commune de réaliser le projet de rénovation du réseau d'eau potable en mettant en place un réservoir qui servira également à la défense-incendie des villages ;

Considérant que le financement par emprunt est nécessaire pour couvrir une partie des dépenses liées à ce projet ;

Considérant que pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt pour un montant total de 272 487,65€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 272 487,65 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : échéance et intérêts prioritaires

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le capital de se prêt seront intégrer sur les budgets comme suit :

- Sur le budget annexe de l'eau 151 241,21 €
- Sur le budget principal 121 246,44 €
-

Les intérêts seront subdivisés comme suit :

- Sur le budget annexe de l'eau 58 891,79 €
- Sur le budget communal 47 211,56 €

Le cout total de se prêt sera de 378 591 € subdivise de la manière suivante :

- Sur le budget de l'eau 210 133,00 €
- Sur le budget principal 168 458,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de :

- D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à souscrire un emprunt d'un montant de 272 487 ,65 euros auprès de Caisse des dépôts et consignations ;
- De fixer la durée de cet emprunt à 25 ans ;

- De mandater Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents relatifs à cet emprunt ;
- D'inscrire au budget communal et budget annexe les dépenses liées au remboursement de cet emprunt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- Autoriser Monsieur le Maire à souscrire un emprunt d'un montant de 272 487,65 euros auprès de Caisse des dépôts et consignations ;
- De fixer la durée de cet emprunt à 25 ans ;
- De mandater Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents relatifs à cet emprunt ;
- D'inscrire au budget communal les dépenses liées au remboursement de cet emprunt.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET

